

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/08/2026 - 172558 - 2009 B 13667 - 513 795 732 - AASTRIO

AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

Greffe commerciale
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

20 AOUT 2026

Sous le N° 172558 

AFFECTATION DU RESULTAT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JANVIER 2025

L'actionnaire unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de cet exercice clos le **30 septembre 2024** qui s'élève à **33 211.74 €** de la façon suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice	33 211.74 €
➤ Au poste « Autres réserves »	33 200.00 €
➤ Au poste « Report à nouveau créiteur »	11.74 €
	=====
Total (bénéfice)	33 211.74 €

L'associé unique décide de procéder à une distribution de dividende pour un montant de **33 200 Euros** (soit un dividende de **332 Euros** pour chacune des **100 actions** composant le capital social), par prélèvement des autres réserves acquises après affectation du résultat de l'exercice clos au **30 septembre 2024**.

Après affectation du résultat de l'exercice clos le **30 septembre 2024**,

➤ Le poste « Réserve Légale » sera créiteur de.....	1 000.00 €
➤ Le poste « Report à Nouveau » sera créiteur de.....	83.26 €

Bruno MERLIN
Président



AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

PROCES VERBAL **DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE** **DU 23 JANVIER 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT TROIS JANVIER

A QUINZE HEURES

Monsieur Bruno MERLIN, actionnaire unique de la société « **AASTRIO** », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 €, ayant son siège au 14 avenue de l'opéra – 75001 PARIS,

Après avoir exposé que :

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2024** et qu'il a également établi le rapport de gestion sur les activités de l'exercice écoulé,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- ***L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024,***
- ***L'affectation du résultat,***
- ***Réduction de la réserve légale,***
- ***L'approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.***

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le **30 septembre 2024** tels qu'il les a établis et se soldant par un **bénéfice net comptable** d'un montant de **33 211.74 Euros**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, est adoptée de plein droit

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce intervenues au titre de l'exercice écoulé et inscrite sur le rapport spécial.

Cette résolution, est adoptée de plein droit

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de cet exercice clos le **30 septembre 2024** qui s'élève à **33 211.74 €** de la façon suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice	33 211.74 €
➤ Au poste « Autres réserves »	33 200.00 €
➤ Au poste « Report à nouveau créiteur »	11.74 €
	=====
Total (bénéfice)	33 211.74 €

L'associé unique décide de procéder à une distribution de dividende pour un montant de **33 200 Euros** (soit un dividende de **332 Euros** pour chacune des **100 actions** composant le capital social), par prélèvement des autres réserves acquises après affectation du résultat de l'exercice clos au **30 septembre 2024**.

Après affectation du résultat de l'exercice clos le **30 septembre 2024**,

➤ Le poste « Réserve Légale » sera créiteur de.....	1 000.00 €
➤ Le poste « Report à Nouveau » sera créiteur de.....	83.26 €

Cette résolution, est adoptée de plein droit

QUATRIEME DECISION

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé ci-dessous les sommes versées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.

EXERCICES	DIVIDENDES	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
<i>Clos au 30-09-2021</i>	- €	- €	- €
<i>Clos au 30-09-2022</i>	111 000 €	111 000 €	- €
<i>Clos au 30-09-2023</i>	46 000 €	46 000 €	- €

Cette résolution, est adoptée de plein droit

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce intervenues au titre de l'exercice écoulé et inscrite sur le rapport spécial.

Cette résolution, est adoptée de plein droit

SIXIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, est adoptée de plein droit

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à SEIZE HEURES.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président,
Bruno MERLIN



AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JANVIER 2025

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Le soussigné,

Monsieur Bruno MERLIN, Président actionnaire unique de la Société « AASTRIO » a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **30 septembre 2024**, établi le présent rapport de gestion sur la société et l'activité de la société durant l'exercice écoulé :

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT RESULTATS

Au cours de cet exercice, notre société a réalisé un **chiffre d'affaires** hors taxes de **1 555 433€**.

Les **charges externes** se sont élevées à **565 117 €**.

Les **charges de personnel** sont portées pour un montant de **931 371 €**.

En ce qui concerne les résultats nous réalisons au terme de l'exercice :

- Un **bénéfice d'exploitation** de **39 169 €**, et
- Un **bénéfice net comptable** de **33 212 €**.

I / COMPTES SOCIAUX

a) Compte de résultat

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de	1 555 433 €
Elle enregistre un résultat d'exploitation positif de	39 169 €
Après ajout du résultat financier négatif pour	< 0 €>
Le résultat courant avant impôt fait apparaître un bénéfice de.....	39 169 €
Enfin, les produits exceptionnels ayant été pris en compte pour	0 €
Et, les charges exceptionnelles pour	< 0 €>
Avec un impôt sur les bénéfices de	<5 957€>
Le résultat représente un bénéfice de	33 212 €

Nous précisons enfin que le **résultat fiscal** est de **56 832 Euros** après application de réintégrations et déductions de diverses provisions et charges.

b) Bilan

Les comptes de bilan sont caractérisés par les postes et chapitres ci-après :

• **Actif**

L'actif immobilisé brut est de	10 111 €
Après amortissements , l'actif immobilisé s'élève à	1 448 €
Enfin, l'actif circulant est porté pour un montant net de	460 573 €
dont comptes de régularisation pour	2 561 €

• **Passif**

Les capitaux propres , y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à	44 283 €
Ils sont positifs	
Les dettes totalisent	417 738 €
Dont à moins d'un an	417 738 €

TABLEAU D'EXPLOITATION COMPARATIF

<i>Libellés</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2024</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2023</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>
Chiffre d'affaires hors taxes	1 555 433	100,00%	1 605 712	100,00%
Production stockée ou immobilisée	0	0,00%	0	0,00%
Subventions d'exploitation	0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	0	0,00%	0	0,00%
Autres produits	302	0,02%	3 923	0,24%
TOTAL	1 555 735	100,02%	1 609 635	100,24%
Achats revendus de marchandises	0	0,00%	0	0,00%
Achat de mat. 1ère et autres app.	0	0,00%	0	0,00%
Variation de stock (marchandises)	0	0,00%	0	0,00%
Autres achat et charges externes	565 117	36,33%	298 569	18,59%
Impôts et taxes	17 298	1,11%	31 660	1,97%
Salaires et traitements	654 429	42,07%	859 125	53,50%
Charges sociales	276 942	17,80%	358 662	22,34%
Dotation aux amortissements	2 776	0,18%	3 778	0,24%
Dotation aux provisions	0	0,00%	0	0,00%
Autres charges	4	0,00%	840	0,05%
Résultat d'exploitation	39 169	2,52%	57 000	3,55%
TOTAL	1 555 735	100,02%	1 609 634	100,24%
Résultat financier	0	0,00%	-534	-0,03%
Résultat courant avant impôt	39 169	2,52%	56 466	3,52%
Résultat exceptionnel	0	0,00%	0	0,00%
Impôts sur les bénéfices	-5 957	-0,38%	-9 958	-0,62%
résultat net comptable	33 212	2,14%	46 508	2,90%

L'observation du tableau comparatif permet de constater l'évolution des ratios d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, l'incidence de ceux-ci ayant une répercussion sur le résultat d'exploitation dégagé.

II / EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS **DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

III / ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE **ET DE DEVELOPPEMENT**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été entreprise sur l'exercice.

IV / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE

Aucun fait marquant à signaler sur l'activité.

V / MODE DE PRESENTATION DES COMPTES **METHODES D'EVALUATION**

Lorsque, dans les conditions définies à l'article L 123-17 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, des modifications interviennent dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues, elles sont de surcroît signalées dans le rapport de gestion et le cas échéant, dans le rapport des Commissaires aux comptes (art. L 232-6 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales).

Les méthodes utilisées pour l'élaboration des documents ne peuvent être modifiées d'une période à l'autre sans que soit justifiée l'incidence de ces modifications.

Nous n'avons aucune modification ou méthode particulière à vous signaler dans le cadre de ces prescriptions.

VI / PRISE DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTROLE (Articles L233-6 alinéa 1 et L 233-13 du Code de commerce sur les sociétés commerciales)

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

VII / DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES **NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler, tant en ce qui concerne le montant global des dépenses de charges somptuaires, qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

VIII / DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'actionnaire unique prend acte des renseignements prévus à l'article 243 bis du Code Général des Impôts concernant la distribution des dividendes au titre des trois exercices.

EXERCICES	DIVIDENDES	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
<i>Clos au 30-09-2021</i>	- €	- €	- €
<i>Clos au 30-09-2022</i>	111 000 €	111 000 €	- €
<i>Clos au 30-09-2023</i>	46 000 €	46 000 €	- €

IX / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé fait ressortir un ***bénéfice net comptable*** de **33 211.74 €** que l'actionnaire unique propose d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice	33 211.74 €
➤ Au poste « <i>Autres réserves</i> »	33 200.00 €
➤ Au poste « <i>Report à nouveau créditeur</i> »	11.74 €
Total (bénéfice)	33 211.74 €

L'associé unique décide de procéder à une distribution de dividende pour un montant de **33 200 Euros** (soit un dividende de **332 Euros** pour chacune des **100 actions** composant le capital social), par prélèvement des autres réserves acquises après affectation du résultat de l'exercice clos au **30 septembre 2024**.

Après affectation du résultat de l'exercice clos le **30 septembre 2024**,

➤ Le poste « <i>Réserve Légale</i> » sera créditeur de.....	1 000.00 €
➤ Le poste « <i>Report à Nouveau</i> » sera créditeur de.....	83.26 €

X / QUITUS

Suite aux explications qui précèdent et à celles plus détaillées qui vous seront fournies au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous donner quitus de notre gestion pendant ledit exercice.

Fait à Paris
Le 23/01/2025

Le Président.



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AASTRIO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 14 AVENUE DE L'OPERA 75001 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 5 1 3 7 9 5 7 3 2 0 0 0 1 7		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 2 5			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 027 5 472 1 555
		Immobilisations en cours	AV	AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	291 291
	TOTAL (II)		BJ	BK	7 318 5 472 1 846
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	232 381 232 381
		Autres créances (3)	BZ	CA	26 140 26 140
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	139 303 139 303	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	929 929	
	TOTAL (III)	CJ	CK	398 753 398 753	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	406 071 5 472 400 599	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		AASTRIO		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 10 000)			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	83
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	64 918
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	76 001
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	94
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 018
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	173 804
	Dettes fiscales et sociales			DY	148 181
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	500
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	324 598	
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	400 599	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	324 598
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	94	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AASTRIO						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 528 106	FH	163 701	FI	1 691 807	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 528 106	FK	163 701	FL	1 691 807	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (I) (11)					FQ	11	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 691 819	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	884 906	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 599	
	Salaires et traitements*					FY	499 122	
	Charges sociales (10)					FZ	210 311	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	1 142
		Sur immobilisations					GB	
		- dotations aux provisions					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	39	
	Autres charges (12)					GF	1 612 119	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	79 700		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL	1 009
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN	
	Différences positives de change						GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	1 009
Total des produits financiers (V)							GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GR	80
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS	
	Différences négatives de change						GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	80
Total des charges financières (VI)							GV	929
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)							GW	80 629
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		AASTRIO		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	15 711	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 692 828	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 627 910	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	64 918	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	- Crédit - bail mobilier *			HP	
		- Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6			A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7					
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2024 ont été rétablis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droit de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATION CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans
-

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Rapprochements entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice.

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles (I)	- €	- €	- €	- €
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	12 885,00 €	- €	3 316,00 €	9 569,00 €
Total immobilisations corporelles (II)	12 885,00 €	- €	3 316,00 €	9 569,00 €
Immobilisations financières (III)	541,00 €	- €	- €	541,00 €
Total général (I + II + III)	13 426,00 €	- €	3 316,00 €	10 110,00 €

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Rapprochements par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice.

Amortissements	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles (I)	- €	- €	- €	- €
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	9 203,00 €	2 776,00 €	3 316,00 €	8 663,00 €
Total immobilisations corporelles (II)	9 203,00 €	2 776,00 €	3 316,00 €	8 663,00 €
Immobilisations financières (III)	- €	- €	- €	- €
Total général (I + II + III)	9 203,00 €	2 776,00 €	3 316,00 €	8 663,00 €

MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS

Rapprochements par catégorie d'actifs entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice.

Dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles (I)	- €	- €	- €	- €
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles (II)	- €	- €	- €	- €
Immobilisations financières (III)				
Total général (I + II + III)	0	0	0	0

MOUVEMENTS DES PROVISIONS

Variation pour chaque catégorie de provisions des montants cumulés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice.

Provisions	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Autres provisions (a)				

(a) Ces rubriques doivent être développées dans la mesure où celles ci sont d'une importance particulièrement significative (le cas échéant mettre en évidence, entre autres, les provisions pour retraites et obligations similaires, les provisions pour gros entretiens et grandes révisions, les provisions pour litiges, etc.)

ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an	Échéance à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé	541,00 €	- €	541,00 €	
Créances de l'actif circulant	285 379,00 €	285 379,00 €	- €	
Charges constatées d'avance	2 561,00 €	2 840,00 €	- €	
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	54,00 €	54,00 €	- €	
Fournisseurs et comptes rattachés	217 252,00 €	217 252,00 €	- €	
Autres dettes	200 432,00 €	200 432,00 €	- €	
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement (a)	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues (b)	
Sûretés données (b)	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances dailly, affacturage	
(a) À développer si nécessaire	
(b) Ces rubriques doivent être développées dans la mesure où celles-ci sont particulièrement significatives (le cas échéant, mettre en évidence, entre autres, les hypothèques, les nantissements, les cautions, les avals, etc.)	

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Tableau des autres opérations non inscrites au bilan à détailler par nature en indiquant l'objectif commercial (PCG art. 531-4-10° et 532-11-11°)

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)	Objectif commercial (description de l'objectif commercial)
Contrat de location longue durée	

FAITS ET AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Nous n'avons aucun fait significatif à indiquer.

ETAT DES CHARGES A PAYER

Compte	Libellé	Montant
408	Fournisseurs	1 344,12 €
428	Personnel	47 220,00 €
438	Oragnismes sociaux	25 640,42 €
448	Etat	618,50 €
		- €
		- €
		- €

Comptes de tiers créditeurs avec un '8' en 3ème position

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Compte	Libellé	Montant
418	Fournisseurs	- €
428	Personnel	- €
438	Oragnismes sociaux	- €
448	Etat	- €
		- €
		- €
		- €

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Compte	Charges constatées d'avance	Montant
486000	CCA au 30/09/2024	2 561,44 €
Compte	Produits constatées d'avance	Montant
487000	PCA au 30/09/2024	- €

IDENTITE DES DETENTEURS DU CAPITAL ET ENGAGEMENTS

IDENTITE DES DETENTEURS DU CAPITAL			
Nom / Raison sociale	Prénom	Nombre de parts / actions	% du capital
MERLIN	BRUNO	100	100
ENGAGEMENTS ET OPERATIONS ENVERS LES DIRIGEANTS			
Avances			
Crédits			

AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L. 227-10 du CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter un rapport spécial prévu par l'article L 227-10 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, relatif aux conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés. Ces conventions réglementées doivent être soumises au contrôle des associés.

Le rapport doit contenir les mentions suivantes :

- *l'énumération des conventions soumises à l'approbation de l'assemblée des associés,*
- *le nom des Président ou Directeurs Généraux intéressés,*
- *la nature et l'objet desdites conventions,*
- *les modalités essentielles de ces conventions notamment l'indication des prix ou tarifs pratiqués, des ristournes et commissions consenties, des délais de paiement accordés, des intérêts stipulés, des sûretés conférées, et, le cas échéant, toutes autres indications permettant aux associés d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des conventions analysées,*
- *l'importance des fournitures livrées ou des prestations de service fournies ainsi que le montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice en exécution des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et poursuivies au cours du dernier exercice.*

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets à charge pour le gérant, et s'il y a lieu, pour l'associé contractant, de supporter individuellement ou solidairement, selon les cas, les conséquences du contrat préjudiciable à la société.

Les dispositions de l'article L 227-10 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

CONVENTIONS ANTERIEURES RENOUVELEES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune convention antérieure n'a été renouvelée au cours de l'exercice.

CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

RELATIONS COMMERCIALES

Objet de la convention	Montant T.T.C.	Exercice clos au	Personnes concernées
Entre la SARL MONDAY CONSULTANTS Et la SAS AASTRIO Assistance et conseils administratifs et juridiques de la SARL MONDAY CONSULTANTS A la SAS AASTRIO	24 500.00 €	30.09.2024	M. Bruno MERLIN Gérant associé de la SARL MONDAY CONSULTANTS Et Président associé unique de la SAS AASTRIO

Ces conventions sont soumises à votre approbation, étant précisé que le Président ou l'actionnaire ne peut pas prendre part au vote, et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous seront proposées.

Fait à Paris
Le 23 janvier 2025

La Présidence